

*Comités de concertation
Bureaux
d'enregistrement et
Utilisateurs*

Compte-rendu de la réunion plénière

26/03/2020

afnic

Table des matières

1. Présents à distance	3
2. Ordre du jour	4
3. Compte-rendu	4
3.1. Accueil et points d'actualité	4
3.2. Point de discussion.....	5
3.2.1. Mise à jour de la Charte de nommage pour intégrer les variantes IDN du .gouv.fr.....	5
3.2.2. Les offres packagées présence en ligne avec les bureaux d'enregistrement dédiées aux jeunes et aux TPE/PME.....	6
3.2.3. L'Afnic comme organisme de formation.....	8
3.3. Clôture.....	10
3.4. Point d'information.....	10

1. Présents à distance

Bureaux d'enregistrement : 13 (sur 38 membres)

DATAXY	DULAC	Bernard
DOMAINIUM	FRANCK	Philippe
EURODNS	SEUFER	Luc
GANDI	RAMOIN	Stephan
GANDI	FRANQUINET	Arnaud
IKOULA	CLOSSON	Alain
NAMEBAY	LANTONNET	Eric
NEOCAMINO	GALATI	Michèle
NEOCAMINO	PERON	Sébastien
NORDNET	JUNG	Scott
ONE2NET	GEOFFROY	Pierre
ORDIPAT	KORN	Jennifer
ORDIPAT	DESTENAVE	Sylvie
ORANGE	JEAN-GILLES	Sophie
OVH	DESSENDIER	Julie
OVH	CANER	Emma
SAFEBRANDS	GUILLEMAUT	Frédéric

Utilisateurs, personnes physiques et morales : 12 (sur 37 membres)

ASS. E-SENIORS	BACHOLLET	Anne-Marie
	BACHOLLET	Sébastien
	BATREAU	Philippe
E BRAND Services	BERECZ	Pierre
	BOUTIGNON	Antoine
ISOC France	CHAGNY	Nicolas
	CHELLY	David
	LOUIS	Benjamin
	MORENETS	Yuliya
	PORTENEUVE	Elisabeth
	TAYER	David-Irving
	VILLEMINOT	Théo

Présents pour l'Afnic :

Benoît AMPEAU, Lotfi BENYELLES, Pierre BONIS, Sophie CANAC, Loïc DAMILAVILLE, Clémence DAVOUST, Marianne GEORGELIN, Camille HURE, Régis MASSE, Lucile RAVASSE, Emilie TURBAT, Mickael VIGREUX.

2. Ordre du jour

Cet ordre du jour a été adapté compte-tenu de la tenue de la réunion 100 % à distance.

09h30 : Accueil et Points d'actualité

Plan de continuité de l'activité à l'Afnic et impact potentiel sur chiffre d'affaire

10h15 : Échanges sur les éléments mis à la concertation avec les comités

- précisions à apporter à la charte de nommage concernant le **.gouv.fr**
- les offres packagées présence en ligne avec les bureaux d'enregistrement dédiées aux jeunes et aux TPE/PME
- l'Afnic comme organisme de formation

11h15 : Comités de Concertation séparés

12h15 : Restitution des comités

12h45 : Agenda des prochains évènements

Prise de parole des éventuels candidats aux élections

13h15 : Fin

Les points d'information prévus l'après-midi seront mis à disposition des membres dans l'espace membre et ne feront pas l'objet d'une présentation en séance.

- 1er bilan du programme jeune
- Modification de la procédure de justification
- Les tendances du marché des noms de domaine

3. Compte-rendu

3.1. Accueil et points d'actualité

Pierre Bonis introduit la séance en rappelant les points mis à l'ordre du jour de cette réunion passée 100% en ligne à cause de la crise sanitaire.

Avec le confinement l'Afnic est passée en télétravail avec passage dans les locaux autant que de besoin pour les équipes IT. Il n'y a pas d'inquiétude majeure pour le chiffre d'affaire de l'Afnic, les effets sont faibles sur le .fr mais les activités conseil et formation risquent d'être impactées. Emilie Turbat et ses équipes ont contacter les clients pour éviter les suppressions de noms de domaines qui pourraient survenir à cause d'une désorganisation. L'Afnic a proposé des facilités de paiement aux bureaux d'enregistrement qui rencontreraient des difficultés.

3.2. Point de discussion

3.2.1. Mise à jour de la Charte de nommage pour intégrer les variantes IDN du .gouv.fr

Marianne Georgelin expose ce sujet aux membres.

L'extension .gouv.fr

- Le .gouv.fr est réservé aux enregistrements du gouvernement.
- Les versions IDN du .gouv.fr ne sont pas indiquées comme devant être protégées de la même manière, et des tiers ont ainsi voulu les enregistrer.
- L'analyse de l'Afnic est que l'enregistrement de telles variante fait courir un risque fort de confusion dans l'esprit des citoyens, mais également un risque accru de pratiques frauduleuses que nous ne pourrions pas prévenir.
- Afin de garantir que des versions IDN du .gouv.fr ne soient enregistrées par des tiers, l'Afnic propose de modifier la charte de nommage pour indiquer expressément que ces versions sont également réservées au gouvernement. Cette modification sera sans effet rétroactif.
- Il existe 29 versions IDN du .gouv.fr en tout :
 - 25 sont désormais enregistrées par l'Afnic ;
 - 4 sont enregistrées par des tiers (mais ne sont pas utilisées à ce jour pour créer des sous-domaine).

Charte de nommage

Article 2.5 -L'extension « .gouv.fr »

34.L'extension « .gouv.fr » ainsi que ses versions IDN sont réservées au gouvernement français.

35.Les justificatifs nécessaires à l'obtention du code d'autorisation sont:

Un identifiant au répertoire SIRENE ou tout autre document officiel permettant d'identifier l'entité et,
La validation du Service d'Information du Gouvernement (SIG).

Les jalons de la modification de la charte

- Proposition soumise au comité des politiques de registres du Conseil d'administration le 11 mars → ACCORD du Comité.
- Proposition soumise à la concertation des CC utilisateurs et BE
- Après avis des CC, proposition soumise au CA du 7 avril pour résolution
- Publication immédiate de la charte dès après publication des résolutions du CA.

Restitution des comités :

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs voulaient savoir quels sont les domaines enregistrés et qui a déposé.

Se pose la questions des autres sous extensions : .aeroport.fr... Savoir s'il est utile de communiquer vers eux, de les informer du risque IDN, et s'il faut faire une modification de la charte pour eux.

Enfin des questions ont été soulevées sur la rétroactivité de la charte ; il peut être intéressant de creuser sur la notions de renouvellement : application dans le temps de la charte pour la notion de renouvellement, est-ce un re-nouvel enregistrement ?

Néanmoins il faut faire attention à la stabilité du .fr en ouvrant la boîte "rétroactivité".

Avis des bureaux d'enregistrement :

Les bureaux d'enregistrement partagent le point de vue de l'Afnic et n'ont pas de remarque.

L'Afnic répond que les domaines enregistrés sont avec accent ou trémas.

Les autres extensions et sous domaines ne sont pas gérés par la charte. Certains sous domaines sont gérés par d'autres organismes (ex avocat est géré par l'ordre des avocats).

Pour le .gouv.fr , il y a un monitoring des 4 noms de domaine déposés.

Un membre ajoute que prévenir les gens d'enregistrer les idn des activités sectorielles, qui sont disponibles sur le site de l'Afnic, pourrait être facilitant pour ces personnes qui n'ont pas forcément connaissance des subtilités.

3.2.2. Les offres packagées présence en ligne avec les bureaux d'enregistrement dédiées aux jeunes et aux TPE/PME

Emilie Turbat et Lucile Ravasse exposent ce sujet aux membres.

Depuis 4 ans, l'Afnic est devenu un acteur incontournable dans l'accompagnement des TPE/PME pour leur présence en ligne, grâce aux dispositifs Réussir-en.fr et Foliweb. (160 ateliers Foliweb en 2019 ; plus de 50 000 TPE/PME sensibilisées en 4 ans)

Depuis 2019, elle accompagne aussi les jeunes dans la maîtrise de leur présence en ligne.

Pour aller plus loin, l'Afnic propose de créer **des packs prêts à l'emploi, facile à utiliser et peu onéreux** pour accompagner les TPE/PME et les jeunes dans le développement de leur présence en ligne. Ces offres pourraient être mises en avant dans le cadre des dispositifs de l'Afnic et de ses partenaires.

Les questions que l'Afnic se pose et pose à ses membres :

- **Que doivent contenir les packs ?** En fonction du niveau de maturité ? Quel niveau d'accompagnement inclus ?
 - Exemple pour les TPE : email, hébergement, outils de création de site web, et mise à jour et sécu par l'hébergeur ; du clé en main pour ne pas être renvoyé vers des maj par eux même de wordpress par exemple
 - Pack en fonction des niveaux de maturité de la TPE/PME, évolutif avec ajout de brique référence, e-commerce...
 -
- **Quels tarifs ?** Des tarifs coups de pouce pour le lancement ?
 - Un pack peu onéreux serait souhaitable
 - L'étude réussir avec le web situe ce tarif à moins de 300 € par an pour une présence en ligne
 - Pour un jeune 30 € ?
- **Quelle labellisation ?** Quels critères pour un label pour les TPE/PME ?

Pierre Bonis précise que l'Afnic ne va pas commercialiser en direct, le sujet est de savoir ce que proposent les bureaux d'enregistrement spécifiquement pour les TPE/PME de façon plus visible avec une labélisation (par France Num par exemple). L'idée serait de mettre en avant ces packs sur FranceNum et dans Réussir-en.fr afin de diriger les TPE/PME vers des offres qui leur correspondent, avec un minimum de services inclus dans l'offre.

Les membres bureaux d'enregistrement précisent que :

- certains bureaux d'enregistrement ne cherchent pas cette cible car il y a trop de support technique à faire,
- ces packs existent, mais les bureaux d'enregistrement ne gagnent pas d'argent dessus, et le support passe beaucoup de temps sur de l'assistance de base, il faudrait coupler à de la formation des utilisateurs
- si l'Afnic peut être prestataire de formation, ça peut nourrir aussi cette discussion

Pierre Bonis rappelle que l'Afnic fait déjà de la formation gratuite à travers les foliweb et réussir-en.fr.

Restitution des comités :

Avis des utilisateurs :

Les utilisateurs font consensus que le fait d'aider les utilisateurs à enregistrer un domaine et développer les usages. Il est important de s'appuyer sur une labélisation qui est sécurisante.

Une inquiétude est émise sur les prix et le contenu des packs, surtout pour les jeunes, les 30€ évoqués paraissent élevés selon certains.

Ces packs permettrait de combattre les solutions email générique (gmail hotmail...) donc c'est une bonne idée mais compliquée. Il faut s'appuyer sur une amélioration des usages, la protection des données, son image (TPE) et proposer des outils simples et utiles en plus : agenda, formulaires, mailing listes, ... tout en faisant attention aux usines à gaz et à l'UX des éléments.

Pack "Identité numérique" : avec .fr c'est sécurisé, labellisé.... Ce sera un plus pour le .fr, surtout s'il y a un beau label

Cible supplémentaire à prendre en compte : les associations qui ont de gros besoins (outils mentionnés ci-dessus).

Il faudrait une communication appuyée sur le contenu des packs labélisés.

Pour la labélisation, il faudrait contacter des organismes comme l'Afnor, les CCI et les CMA, fédérations. Ces derniers peuvent aussi être des vecteurs de communication, promotion des packs voir de distribution / vente de prestation de services.

Avis des bureaux d'enregistrement :

L'aspect tarifaire pose un problème aux bureaux d'enregistrement.

Il est important d'aider les pme / pmi à prendre pied en ligne.

La mise en œuvre pourrait passer par le site de l'Afnic ou avec un portail de premier niveau qui reprenne les infos de base de ce qu'il faut pour aller sur la présence en ligne qui reprendrait des tutos, webinars, formations et qui renvoie ensuite vers une liste d'acteurs qui répondent aux besoin des demandeurs.

Les bureaux d'enregistrement demandent à l'Afnic de proposer une solution technique (ou organisationnel) pour former / informer et gérer des allers retours entre le client et l'Afnic, et donner des formation / niveaux de base aux clients.

L'Afnic pourrait-elle faire du support de premier niveau aux nouveaux utilisateurs.

Il faudrait laisser une porte ouverte à des packs experts (sans plafonds de prix)

Une alternative serait de sponsoriser le pack.

Pierre Bonis et Emilie Turbat constatent que les retours sont riches.

Concernant le tarif, le but est de donner une indication du budget maxi que cela leur coutera d'avoir leur présence en ligne.

Réussir-en.fr est déjà bien outillé et pourrait être le portail suggérer par les BE.

Un membre reprend que le prix pour avoir le minimum pour aller vers le digital peut être partagé avec les utilisateurs demandeurs mais il faut faire attention à la formulation car il faut laisser la possibilité de plus de service en fonction des moyens et besoin des TPE/PME.

Pierre Bonis confirme que si le pack d'entrée de gamme doit avoir un tarif maximum, il ne faut effectivement pas de blocage pour pouvoir avoir plus entendu ensuite. Le support sera à priori forcément inclus dans le pack de base pour les artisans.

3.2.3. L'Afnic comme organisme de formation

Lotfi Benyelles expose ce sujet aux membres.

Pourquoi devenir organisme de formation ?

La situation actuelle :

- L'Afnic vend des prestations de formation à des entreprises ou à des organismes de formation
- Contrat de prestation de service
- Prestation d'expertise ne nécessitant éventuellement que de la logistique

La situation après :

- L'Afnic formera des individus pour qu'ils acquièrent une compétence (dans le cadre d'un projet individuel)
- Contrat de formation (avec la personne) ou convention (avec son employeur)
- Livraison d'une attestation par l'Afnic en tant qu'organisme de formation agréé

L'obtention d'un agrément est un levier pour le développement d'une activité de formation : Les employés de nos clients pourront obtenir des aides pour financer leur formation

- Via leur Compte Personnel de formation (ou CPF successeur du DIF) si la formation est certifiante
- Via les OPCO (Ex OPCA)
- Via Pôle Emploi dans les autres cas.

Nos clients auront la possibilité d'obtenir des financements complémentaires pour former leurs employés

Une opportunité pour nos partenaires et clients

- Renforcer l'expertise DNS des entreprises françaises et les aider à sécuriser leur infrastructure
- Permettre à nos clients et à leurs salariés de bénéficier de plusieurs modalités de financement
- Renforcer les partenariats avec nos bureaux d'enregistrements qui souhaitent enrichir leur catalogue d'offre.

Objectif de l'offre formation : Renforcer la sécurité du DNS

La sécurité du DNS sera au cœur de notre offre de formation

- Les formations AFNIC permettront à nos clients de maîtriser et faire évoluer leurs infrastructures essentielles (services DNS et transition IPv6)
- L'Afnic intégrera dans le contenu de ses formations des connaissances issues de son historique d'office d'enregistrement du .fr et d'opérateur technique de registre
- Nos experts s'appuieront sur des cas concrets et pratiques d'optimisation d'infrastructure DNS et IPv6.

L'offre formation et nos actions de transfert de compétence

- L'offre de formation est une action de professionnalisation vis-à-vis des acteurs du marché de la sécurité et du DNS
- Elle ne remet pas en cause nos actions de transfert de compétences déjà menées par ailleurs (Foliweb, JCISA, Collège International, ...)

Le détail de l'offre

Dans un premier temps, 3 offres basées sur notre pôle d'expertises et pouvant-être effectuée chez nous, chez nos clients ou chez des partenaires

- Les bases du DNS
- Déployer DNSSEC
- Mettre en place IPv6

Où en est l'Afnic dans ses démarches :

Avant la fin du 1^{er} semestre 2020 :

- Établissement de la convention de formation → réalisé
- Établissement du programme de formation → réalisé
- Prospection des clients → réalisé
- Demande de l'agrément dès-que nous signons la première commande → en cours
- Compléter et envoyer le dossier à la DIRECCTE
- Obtention de l'agrément dans les 30 jours

Au 2^{ème} semestre 2020 :

- Consolidation de l'offre et communication
- Certification réglementation 2021

Restitution des comités :

Avis des utilisateurs :

Suggestion d'élargir l'offre de formation sur des sujets plus larges et plus accessible : marketing, usage, ... et de se rapprocher de la communauté SEO Camp.

Avis des bureaux d'enregistrement :

Il faudrait être un peu plus large sur les sujets de formation (ex portail avant pack) faire des groupes de formation pour avoir des groupes plus large et élargir le public.

Tous les bureaux d'enregistrement trouveront des bénéfices à ces formations car tous ne gèrent pas le DNS et la sécurité à un même niveau

L'Afnic a bien noté la proposition des membres de ne pas se restreindre à nos champs d'expertise reconnus.

Lotfi Benyelles précise que l'Afnic est partie sur sa « zone de confort » pour obtenir l'agrément en 2020. Si certaines formations ne fonctionnent pas elles ne resteront pas au catalogue et il est bien prévu d'élargir l'offre.

3.3. Clôture

Sophie Canac rappelle les échéances pour les candidatures aux élections des représentants au Conseil d'administration de l'Afnic :

- **9 avril 2020 à 19h** : clôture des déclarations de candidatures (les candidats recevront un accusé de réception par courrier électronique)
- **10 avril au 14 mai 2020** : vérification par le comité de validation des candidatures de la recevabilité des candidatures (des contacts pourront être pris avec le candidat)
- **15 mai 2020** : publication de la liste définitive des candidats, leurs professions de foi et leurs déclarations d'intérêt, sur le site Internet de l'Afnic
- **5 juin 2020** : assemblée générale et élections. Le nouveau conseil d'administration se réunit immédiatement après.

L'Assemblée générale de l'association pourra être maintenue le 5 juin à distance ou reportée à une date ultérieure. C'est le conseil d'administration qui prendra la décision lors de sa réunion le 7 avril prochain. Un mail sera adressé aux membres pour les en informer.

Dans tous les cas l'assemblée devra se tenir, quelles qu'en soient la forme et les modalités car outre l'élection des représentants des collèges au Conseil d'administration, c'est elle qui doit valider les comptes 2019.

Les prochains comités de concertation auront lieu le 19 novembre 2020.

Enfin, Pierre Bonis demande aux membres si certains veulent profiter de l'occasion pour déclarer leur candidature au Conseil d'administration de l'Afnic.

Prendent la parole :

- Pour les bureaux d'enregistrement :
 - Gandi Stephan Ramoin
 - Ikoula Alain Closson
 - Orange Sophie Jean-Gilles
- Pour les utilisateurs :
 - ISOC France Nicolas Chagny et Sébastien Bachollet

3.4. Point d'information

Les sujets d'information ont fait l'objet d'un partage avec les membres sous forme d'un document uniquement :

- DoH
- 1er bilan du programme jeune
- Modification de la procédure de justification
- Les tendances du marché des noms de domaine

Les salariés de l'Afnic restent à la disposition des membres qui auraient des questions par rapport à ces sujets.

Exceptionnellement les tendances du marché des noms de domaine sont remises aux membres alors que ce sujet est toujours resté une exclusivité aux membres présents aux comités de concertation.